

DEPARTEMENT

Marne

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de CHAMPILLON

Séance du 18 novembre 2022

Afférents au CM : 15

L'an Deux Mille Vingt Deux, le dix-huit novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Champillon, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 11

Convocation du 11 novembre 2022

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Sandrine BEGUIN ; Madame Mylène DIDON ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Marianne DEON ; Madame Marie-Madeleine ADAM ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Sophie JOSSEAUX ; Monsieur Olivier MANNIELLO ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT.

Etaient absents et excusés : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA ; Madame Séverine PETIT (représentée par Monsieur Olivier MANNIELLO) ; Monsieur David LEPICIER.

Absent non excusé : Monsieur James GUILLEPAIN.

Secrétaire de séance : Madame Mylène DIDON.

DELIBERATION 2022-40 : DECISION MODIFICATIVE N°2

- Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les lois, décrets et règlements relatifs aux budgets des communes ;

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'affiner les prévisions budgétaires 2022, suite à l'augmentation des intérêts des emprunts de la Commune (emprunts n°8533100 et n°8580738).

Ainsi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la décision modificative n°2 suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	+ 1 462€ au chapitre 66, article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » - 1 462€ au 023 « Virement à la section d'investissement »
Recettes	Néant
INVESTISSEMENT	
Dépenses	- 1 462€ au chapitre 21, compte 2188 « Autres immobilisations corporelles »
Recettes	- 1 462€ au 021 « Virement de la section de fonctionnement »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, D'AUT  
procéder à la décision modificative n°2, détaillée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 25/11/2022 sur le M

ID : 051-215101114-20221118-202240-DE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN